

Paris, le 11 avril 2022

Guislain DAVID
Arnaud MALAÏSÉ
Nicolas WALLET
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Alors que les opérations de mouvement intradépartemental sont lancées dans les départements, nous souhaitons vous alerter sur des premiers dysfonctionnements.

Les personnels qui participent au mouvement peinent à obtenir des réponses précises à leurs questions car les agent·es administratif·ves des DSDEN ne disposent pas de tous les éléments permettant de comprendre le fonctionnement précis de l'algorithme. Cette compréhension est nécessaire aux enseignant·es pour le classement de leurs différents types de vœux pour maximiser les chances d'obtenir satisfaction.

Nous ne comprenons pas que les réponses apportées par les DASEN aux mêmes questions diffèrent selon les départements, alors que l'algorithme est le même sur tout le territoire. Ainsi certaines dispositions prévues par des circulaires départementales ne peuvent être mises en œuvre alors que ce sont bien ces documents qui font loi localement, et non l'application informatique, qui doit rester un simple outil de gestion. Cette situation constitue un risque psycho-social aussi bien pour les enseignant·es candidat·es au mouvement que pour les agent·es des DSDEN en charge de ces questions.

Afin d'assurer la transparence due par l'administration à ses agent·es, le SNUipp-FSU vous demande d'informer les personnels de la façon dont fonctionne cet algorithme avant la saisie de leurs vœux, comme cela a déjà été demandé lors du groupe de travail concernant les LDG.

Par ailleurs, comme vous vous y étiez engagé·es, nous vous demandons la communication du catalogue complet des éléments de barème à disposition des DSDEN.

Nous vous demandons une audience pour aborder avec vous les autres problèmes que nous rencontrons dans les départements.

Enfin, nous profitons de ce courrier pour demander la publication des statistiques du mouvement interdépartemental « postes à profil » (PoP), en particulier le nombre de demandes sur chaque poste et l'origine des personnels qui ont postulé sur ces postes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat général
Guislain David

